

Les cinq individus avec lesquels il s'était querellé dans la soirée de lundi, ont été mis en liberté, le parquet n'ayant pas jugé assez fondés les soupçons qui pèsent sur eux.

L'un des assassins de M. Leveugle d'Hailuin — ils étaient deux — vient d'être arrêté. Il se nomme Vaneker; c'est un ancien domestique du fermier. Il n'a encore fait aucun aveu, mais les charges qui pèsent sur lui sont accablantes. Son complice a passé la frontière. On croit qu'il s'est dirigé vers Courtrai. Il est activement recherché par l'autorité belge.

Dans la soirée de dimanche dernier, cinq personnes revenant à Roubaix et arrivant près du cabaret du *Recueil* au hameau de l'Empenpout, furent assaillis à l'improviste par des individus avec lesquels elles durent engager un combat en règle. La rixe fut longue et sanglante; de part et d'autre, des membres furent démis et l'on se prodigua avec un égal entrain les coups et les meurtrissures. Mais bientôt, les agresseurs s'aperçurent qu'ils s'étaient trompés... Ils avaient cru reconnaître dans les passants cinq rouspailleurs avec lesquels ils avaient eu le jour même une violente querelle qu'ils voulaient venger. On s'expliqua, mais le mal était fait et il est probable que le tribunal correctionnel sera choisi pour arbitre.

Lundi dernier, un garçon brasseur passant sur la route de Watteles à Roubaix, a été attaqué par plusieurs individus qui l'ont roué de coups. Deux des agresseurs ont été arrêtés : ce sont les nommés Jean Hut et Georges Meyor, tous deux marchands ambulants.

Aujourd'hui vers midi, un enfant, Alexis Camissier, dont les parents demeurent rue de la Promenade, est tombé dans le canal, non loin du pont de la gendarmerie. Un brave ouvrier, nommé Louis Ryeland, fondeur chez M. Savari, s'est immédiatement précipité à l'eau et a été assez heureux pour retirer l'enfant sain et sauf.

La police de Roubaix vient d'arrêter encore un voleur de déchets, le nommé Jean Masse, chiffonnier, surpris en flagrant délit de vol, au préjudice de M. Emile Delplanque, marchand de déchets.

Ont aussi été arrêtés : Pierre Pollet, tisserand, 54 ans, pour violences graves sur la personne de sa femme, injures et coups à un agent de police; Frédéric-Edouard Stremex, 22 ans, forgeron, coups et blessures.

#### COURS PUBLIC DE PHYSIQUE

Lundi 22 mars, à 8 heures 1/4 du soir.

Les lentilles convergentes. Explication de quelques tableaux astronomiques vus à l'aide de la lanterne magique :  
1° Comète décrivant son ellipse;  
2° Mouvement annuel et diurne de la terre; sa révolution autour du soleil et celle de la lune autour de la terre;  
3° Eclipse partielle et annulaire du soleil avec le passage de Vénus sur le soleil;  
4° Le système solaire.

Mercredi 24 mars, à 8 heures 1/4 du soir.

Phénomènes astronomiques vus à l'aide de la lanterne magique :  
1° Sphéricité de la terre démontrée par le mouvement d'un vaisseau;  
2° Le jour et la nuit produits par la rotation de la terre autour de son axe;  
3° Eclipse partielle et annulaire du soleil avec le passage de Vénus sur le soleil;  
4° Mouvement rétrograde de Vénus.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 7 Mars 1869  
Sommes versées par 132 déposants, dont 31 nouveaux, fr. 20,410-00  
80 demandes en remboursements. » 11,954-01  
Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. L. Eeckman et J. Toulemonde, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. Brédix.

#### FAITS DIVERS

Mardi, vers quatre heures, l'attention d'une partie des habitants de la rive gauche de la Seine a été subitement attirée par le bruit d'une épouvantable explosion. Elle était telle qu'à un kilomètre de la Sorbonne on croyait que s'était un coup de canon qui venait d'être tiré. Voici les détails que donne le *Journal des Débats* sur ce triste événement :  
« Dans les alentours de la place Sorbonne et sur cette même place on crut à un tremblement de terre : les meubles se dérangèrent de place, les objets posés sur des étagères étaient renversés; des fenêtres s'entr'ouvraient d'elles-mêmes, les persiennes se soulevaient de leurs gonds et tombaient. Malheureusement, au même moment, des accidents graves se produisirent : des personnes qui se trouvaient dans les maisons portant les numéros 2, 4 et 6, place Sorbonne, étaient secouées violemment et renversées sur le sol par l'effet de la commotion; d'autres recevaient des débris de vitres qui les blessaient assez grièvement.  
« Il n'est pas une maison de la place Sorbonne qui n'ait ses carreaux brisés.

Toutes les croisées de la façade du lycée Saint-Louis, sur le boulevard Saint-Michel, ont été également endommagées.

Presque au même moment où l'explosion avait lieu, une épaisse fumée mêlée de flammes bleuâtres s'échappa du rez-de-chaussée de la maison portant le no 2, place Sorbonne, qui est occupée par la fabrique de produits chimiques de M. Foylaine, l'un des notables commerçants de Paris. Des passants voyaient tomber à leurs pieds des débris de corps humains. On assure même qu'un étudiant occupé à lire dans sa chambre, située au troisième étage de la maison faisant face à celle où la catastrophe avait lieu, a reçu des morceaux de cervelle.

Pendant une demi-heure, place Sorbonne, on entendait pousser des cris déchirants. Le spectacle le plus navrant, c'était celui que l'on voyait à chaque fenêtre des cinq étages de la maison portant le numéro 2 : les locataires, en reconnaissant que c'était au rez-de-chaussée de leur habitation que le foyer de l'incendie existait, furent pris d'une panique que l'on comprend bien. Ils voulurent fuir par l'escalier, mais la fumée asphyxiante qui montait par la cage de l'escalier les forçait à rentrer. C'est alors que l'on vit des locataires descendre par les fenêtres et les persiennes, d'un étage à un autre, au risque de tomber sur le trottoir et de se briser la tête. L'un d'eux, qu'on nous dit être un artiste dramatique très connu, se précipita du troisième étage sur le pavé, et fut assez heureux pour ne recevoir que des contusions qui ne mettent pas ses jours en danger.

Des citoyens courageux se hissaient tant bien que mal aux étages supérieurs, nouaient des draps les uns aux autres en guise de cordes, et facilitaient par ce moyen le sauvetage de divers locataires; on vit des femmes se cramponner à cette corde et se laisser glisser le long du mur.

D'autres locataires, par désespoir, voulaient se jeter par les croisées. On eut toutes les peines du monde à obtenir d'eux qu'ils attendissent qu'on vint les délivrer. Des échelles étaient apportées et attachées l'une au bout de l'autre. Tandis que les sauveteurs s'efforçaient de prendre entre leurs bras des femmes et des enfants affolés et poussant des cris lamentables, quelques-uns démenageaient des meubles, des objets précieux et même de la vaisselle.

Les pompiers des diverses casernes et des postes voisins étaient promptement arrivés sur le théâtre de l'accident et avaient organisé sérieusement le service du sauvetage. Plusieurs pompes manœuvrèrent. Des détachements de troupes et des escouades de sergents de ville prêtèrent leur utile concours. Les chaînes de travailleurs s'établissaient avec le plus louable empressement.

On conduisait dans les pharmacies voisines, celle de M. Durozier, à l'angle du boulevard Saint-Michel, et celle de M. Pennes, au coin de la rue des Ecoles, toutes les personnes, en assez grand nombre, qui avaient été blessées par les projectiles ou des débris de différente espèce.

Il n'y a malheureusement pas eu que des blessés : on a déploré la mort de plusieurs personnes. Quoique dans la foule considérable que cette catastrophe a attirée durant la soirée aux alentours de la Sorbonne, on ait parlé de dix ou douze morts et même plus, nous croyons pouvoir affirmer que ce sont là des bruits heureusement fort exagérés. Ce soir, on nous assure qu'il n'y a que trois personnes mortes; deux sont des employés de la maison Fontaine, l'un est M. Bachimont, caissier; le second est M. Bol, chimiste, dont les corps ont été projetés au milieu de la place Sorbonne et brisés sur le pavé; quant à la troisième victime, il n'a pas été possible de la reconnaître.

A cinq heures et demie, les pompiers s'étaient rendus entièrement maîtres du feu et avaient pris toutes les précautions pour que les matières essentiellement explosibles renfermées dans la boutique et dans le sous-sol ne pussent pas être atteintes.  
« On prépare au ministère de la guerre, un projet de réduction de la garde impériale. L'avis de gens fort compétents est que l'existence des corps d'élite exceptionnels ne peut être compatible avec les merveilles du chassépot.

On remarque beaucoup M. G. lardin, premier président de la cour de Lyon, appelé à la première présidence de la cour impériale de Paris, était procureur général à Lyon dès 1851, et qu'il fut le premier des magistrats de province à féliciter l'auteur du coup d'Etat par une dépêche qui fut affichée dans tout Paris.

M. Jules Janin, dans un article sur Lamartine, publié dans la *Revue moderne*, raconte la charmante anecdote suivante :  
« Au milieu de la politique, il obtint de grands triomphes, mais le plus beau moment de son éloquence on ne l'a jamais su; le voici : Comme il passait un jour sur la place du Palais-Bourbon : Arrivez vite, arrivez vite, lui dit un de ses amis, ils ont profité de votre absence pour présenter l'impôt sur les chiens ! En toute hâte, il arrive. Il était temps, on allait délibérer. Alors le voilà qui prend la parole et qui fait rejeter la loi à une majorité très considérable. M. Dupin, qui n'était pas en belle humeur (il avait voté et pleuré pour la loi) rencontrant dans la salle des Pas-Perdus Fido, ce beau lévrier que son maître avait arraché à la dent du chacal : Bonjour, Fido, disait M. Dupin, moitié grognant, moitié riant, tu viens de rendre un grand service à la race ! A peine si Fido daigna répondre au compliment de M. le président de la Chambre des députés.

Nous trouvons dans le *Times of India* le résumé des opinions émises par la Chambre de commerce de Kurrachee sur des échantillons de coton provenant de graines venues de la Réunion, et sur un échantillon de coton Hinghghaut.

Un des premiers spécimens avait été cultivé dans un petit jardin à Kurrachee et provenait de graines apportées depuis cinq ans dans le pays. Il a été reconnu très-supérieur tant comme qualité et comme couleur que comme épluchage. Le second, de provenance Réunion également, venant d'un champ d'expérimentation établi à Muller, cette saison, a été regardé comme inférieur au premier, mais était néanmoins d'une qualité supérieure au coton exporté habituellement des Indes. Sa valeur à Liverpool pouvait être estimée à 42 den. par livre, le fair Dhollerah étant à 9, ou encore le Scinde étant à 23 roupies par maund; le Bourbon obtiendrait facilement 33 roupies. L'échantillon Hinghghaut avait été pris, lui, dans le voisinage d'Hyderabad. Il a été jugé ne pas égaler le bon Hinghghaut, mais être néanmoins de bonne couleur et qualité, quoique mêlé de feuilles et mal épluché. Sa valeur pouvait se fixer à 26 roupies par maund, le bon Scinde étant à 23 roupies. Les planteurs du pays, qui ont cultivé le Bourbon en grand, pensent que, quoiqu'il nécessite plus de soins et d'attention dans sa culture que le Scinde indigène, sa qualité supérieure le destine à prendre par la suite une grande extension et même à supplanter ce dernier.

La Chine promet d'entrer en compétition sérieuse avec les pays producteurs de coton, qui avaient eu jusqu'ici le privilège d'alimenter les marchés européens.

Un rapport consulaire, reçu en Angleterre, au *Foreign Office*, constate que dans vingt-trois districts de la province de Hiang-See, environ 6,030,000 acres de terre sont consacrés à la culture cotonnière. Un quart de cette zone est régulièrement submergé chaque été par les crues du Yant-tze-Kiang. Le deuxième quart est fertilisé par l'irrigation. Le troisième quart se trouve dans les environs des hauteurs ou sur le penchant de hauteurs elles-mêmes. Et enfin, le dernier quart est un terrain du jardinage, incapable pour la production du riz. Deux cinquièmes de ce quatrième quart et un cinquième des deuxième et troisième quarts sont consacrés à la culture du coton chaque automne. Les fermiers réservent de cette récolte la quantité de graine nécessaire pour la saison suivante.

A Shanghai, 48,000 acres sont plantés de coton; mais les producteurs font des réclamations sur ce que le gouvernement local tend à augmenter les taxes sur les quantités destinées aux marchés étrangers. Ainsi, dernièrement, il a été pris dans les districts de Hoangshou et de Hal-Men, jusqu'à 500 cash par lot de coton. Ceci, naturellement, est contraire au traité de Tien-Tsin, et le cas a été référé au ministre anglais à Pékin, Sir Rutherford Alcock, qui en a profité pour le montrer au gouvernement chinois, comme moyen de témoigner les avantages du nouveau traité, par sa promptitude à redresser les excès locaux. Il serait intéressant de connaître, avant le départ d'Europe de l'ambassade britannique, le résultat de cet appel au souverain du Céleste-Empire.

On écrit de Modène :

Depuis quelque temps, des troupes de bandits parcourent les montagnes, on les désigne sous le nom de *Republicains*; aujourd'hui l'on sait que les membres de cette troupe sont les frères F... et S. M... G. G... et un sieur F. M... précédemment capitaine de la garde nationale. Ce ne sont là que les personnages les plus importants. La bande compterait, en effet, plus de cent individus, tous armés de carabines de précision suisses; ils seraient divisés par petites troupes.

Ces brigands, nouveaux Marco Spada, ne s'attaquent ni à la fortune ni à la personne des individus; le but de leurs opérations est de s'approprier le montant des taxes perçues en vertu de la loi sur la mouture. Quand viennent les percepteurs, les meneurs des environs leur remettent des quittances signées M. F... et C. G... Aussi le meunier du moulin dit de Corticella a dû remettre aux malfoiteurs le montant de toutes les taxes prélevées par lui, et en échange, il lui fut remis un reçu de la somme, signé S... M... chef de la seconde bande.

Les carabinieri royaux ont, l'autre jour, assiégué une hôtellerie dans laquelle une partie de la bande s'était réfugiée; mais ils eurent le dessous et furent contraints de se retirer en enlevant plusieurs de leurs camarades assez grièvement blessés. Depuis, on n'a pu retrouver la trace des brigands.

Le *Mining Journal*, cité par le *Sun* du 8 mars, annonce que si le pétrole n'a pas encore donné des résultats avantageux dans les applications générales qu'on a voulu en faire pour remplacer la vapeur, il vient d'être utilisé d'une manière très-heureuse pour remplacer le bois et le charbon dans les usages domestiques. M. Torpe a soumis à la Société américaine pour le progrès des sciences et des arts un poêle de son invention, au moyen duquel on parvient à obtenir en deux minutes une chaleur suffisante pour cuire du pain, des pommes de terre, etc. Tout danger d'explosion est évité par un système de treillis en fil de fer analogue à celui qu'on emploie pour les lampes de sûreté.

Les compagnies de chemins de fer étudient en ce moment la création d'un syndicat qui aurait pour mission de fixer d'une manière uniforme les indemnités à accorder aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, et à organiser les secours à accorder à leurs familles.

Une jeune dame qui habite les Batignolles était sortie le matin, pour faire diverses provisions. Déjà elle avait terminé ses acquisitions, et le cabas de tapisserie dont elle était munie était garni d'une foule d'objets divers, lorsqu'elle entra dans un magasin de mercerie pour y acheter des écheveaux de laine et de soie. Fatiguée des longues courses qu'elle venait de faire, cette dame s'essuya le visage avec son mouchoir, qu'elle posa sur le comptoir pour examiner les paquets d'écheveaux qu'on lui présentait. Elle choisit, paya la facture et reprit son mouchoir, autour duquel se trouvaient éparpillées les marchandises parmi lesquelles elle avait fait son choix.

Un des commis du magasin crut s'apercevoir en ce moment que le mouchoir était plus volumineux que lorsqu'il avait été posé sur le comptoir; il en avertit le patron, lequel avait précisément été victime de vols exécutés par des femmes que la police désigne sous le nom de *carreaux*, et qui pour exécuter leurs soustractions, ont coutume d'encombrer les comptoirs de leurs mouchoirs, de leurs parapluies, de leurs cabas, etc.

Madame, dit le marchand en arrêtant au passage l'habitante des Batignolles au moment où elle se dirigeait vers la porte de sortie, vous avez oublié en soldant votre note, de payer le contenu de votre mouchoir ?

Que voulez-vous dire, monsieur ? demanda l'acheteuse d'un air étonné.

Vous me comprenez, reprit le marchand, vous m'avez volé, je vous arrête.

La pauvre dame s'indigna, mais on ne tint pas compte de ses protestations ni de sa douleur; le mouchoir fut saisi; il ne contenait rien, et le cabas, que l'on visita, n'était rempli que de marchandises d'une toute autre nature que celles dont le mercier fait commerce.

Celui-ci, alors, voulut s'excuser, mais la malheureuse femme ne l'entendait plus. Prise d'un tremblement nerveux, elle était tombée à la renverse, et, après s'être débattue pendant quelques instants, on proie à une horrible crise, elle avait perdu connaissance. Un médecin appelé en toute hâte, parvint à lui faire recouvrer les sens; une voiture la reconduisit chez elle, où les mêmes accidents se renouvelèrent et déterminèrent un état complet de catalepsie qui fait craindre que la victime de cette regrettable erreur ne revienne pas à la vie.

Voici un exemple du rapide accroissement d'une cité aux Etats-Unis :

La ville de Cheyenne, dans le Wyoming-Territory, ne consistait, au 4 juillet 1867, qu'en une seule maison; aujourd'hui elle se glorifie d'une population de 7,000 âmes; elle compte 6 cordonniers ou bottiers, 5 boutiques de drogues, 8 marchands de nouveautés, etc.; il y a 4 hôtels, 8 avocats et 7 médecins. 4 journaux sont publiés à Cheyenne, dont 3 quotidiens et 1 hebdomadaire. Le chemin de fer de l'Union-Pacifique passe dans cette ville, et c'est la cause de son prodigieux développement.

D'autres cités, dans l'Ouest, sans progresser aussi rapidement, offrent pourtant les preuves de l'activité et de l'entreprise de ces aventureux Américains.

#### ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

14 mars. — Dejonge J.-B., 29 ans, fleur, et Dekreymer Marie, 24 ans, dévideuse. Biervogues Henri, 60 ans, journalier, et Segard Coralie, 34 ans, ménagère. Decottignies Pierre, 34 ans, tisserand, et Coquet Marie, 22 ans, bobineuse. Malfait Henri, 24 ans, tourneur en bois, et Daenens Marie, 27 ans, journalière. Vandercruux Théodore, 27 ans, fleur, et Destombes Adeline, 20 ans, soigneuse. Debuissie Adolphe, 22 ans, tisserand, et Glorieux Clémence, 29 ans, soigneuse. Williot J.-B., 23 ans, employé, et Bargibant Nathalie, 22 ans, couturière. Delcroix Emarie, 26 ans, tisserand, et Leclercq Amaranthe, 24 ans, bobineuse. Decatoire Auguste, 25 ans, monteur de chaînes, et Baert Sidonie, 20 ans, tisserand, et Denoulet Marie, 19 ans, tisserand. Delfosse J.-B., 24 ans, tisserand, et Denoulet Sophie, 23 ans, tisserand. Cuvelier Auguste, 33 ans, laveur, et Rapaille Philomène, 27 ans, peigneuse. Provost Jean, 24 ans, raitcheur, et Grigny Marie, 17 ans, soigneuse. Willard Ferdinand, 24 ans, tisserand, et Despelchin Sophie, 25 ans, raitcheuse. Janssens Louis, 27 ans; peigneur, et Vandemaortel Adelaïde, 18 ans, journalière. Demendhal Joseph, 26 ans, mécanicien, et Demarque Laure, 21 ans, journalière. Gilman Lévin, 35 ans, fleur, et Telt Marie, 27 ans, ménagère. Xelssens Alexandre, 26 ans, tisserand, et Morant Amélie, 24 ans, journalière. Meersman François, 21 ans, tisserand, et Philippaert Stéphanie, 19 ans, journalière. Maes Adolphe, 26 ans, tisserand, et Depauw Philomène, 22 ans, journalière. Lagache Napoléon, 24 ans, embaumeur, et Beauvais Héloïse, 25 ans, peigneuse. Decottignies Charles, 24 ans, domestique, et Heddebaut Joséphine, 29 ans, journalière. Vancampen François, 27 ans, tisserand, et Joossens Marie, 24 ans, tisserande. Catelain Louis, 26 ans, tisserand, et Desmadril Rosalie, 29 ans, raitcheuse. Villette-Edouard, 25 ans, fleur, et Matyn

Alphonsine, 20 ans, dévideuse. Ramant Juste, 32 ans, peintre, et Desmullier Marie, 25 ans, bobineuse. Pontieu Charles, 24 ans, domestique, et Braekman Marie, 24 ans, tisserande. Courtens Charles, 24 ans, journalier, et Petit Joséphine, 22 ans, soigneuse. Beuckels Guillaume, 31 ans, forgeron, et Petit Clémentine, 25 ans, tisserande. Vanheerswyngheis Edouard, 26 ans, journalier, et Moens Sophie, 24 ans, journalière. Bokkens Edouard, 24 ans, terrassier, et Cuvelier Désirée, 33 ans, ménagère. Poillet Charles, 29 ans, apprêteur, et Fauvarque Laura, 19 ans, couturière. Bracq Eugène, 26 ans, embaumeur, et Herteler Joséphine, 24 ans, ménagère. Lecrenier Henri, 29 ans, dresseur, et Naclan Hortense, 28 ans, ourdisseuse. Vancraeynest Henri, 35 ans, cabaretier, et Lootens Hortense, 18 ans, dévideuse. Degryse Pierre, 35 ans, fleur, et Adam Clarisse, 26 ans, piquière. Lammelin Henri, 22 ans, fleur, et Carpentier Sophie, 22 ans, dévideuse. Ménart Adolphe, 23 ans, fleur, et Mordacq Sidonie, 20 ans, raitcheuse. Lallemand Florentin, 23 ans, journalier, et Liagre Clara, 24 ans, bobineuse. Dubar Auguste, 32 ans, tisserand, Bonnel Aurélie, 35 ans, soigneuse. Willem Louis, 26 ans, ourdisseur, et Delcroix Pauline, 29 ans, ourdisseuse. Foulon René, 25 ans, commis, et Herogaier Marie, 21 ans, repasseuse. Desmarchelier Adolphe, 22 ans, tisserand, et Vanhuysse Adèle, 32 ans, tisserande. Petit Jean, 28 ans, peigneur, et Alserbergh Marie, 29 ans, peigneuse. Leclercq Floris, 24 ans, tisserand, et Saint-Venant Rosalie, 24 ans, bobineuse. Beesmans, Pierre, 27 ans, tisserand, et Delour Pauline, 27 ans, tisserande.

#### MARIAGES.

11 mars. — Brice Jean, 56 ans, homme de confiance, et Sandra Mélanie, 42 ans, ménagère. Vandewelde Charles, 26 ans, tisserand, et Roosen Stéphanie, 26 ans, couturière.

#### DÉCÈS.

9 mars. — Bracaval Florentin, 17 ans, tisserand, au Pile. Meurisse Henri, 31 ans, ourdisseur, rue de Lille.

11 mars. — Maquet Marie, 70 ans, hôpital.

12 mars. — Dupuis Odylle, 45 ans, ménagère, rue de la Barbe-d'Or.

13 mars. — Cochetue Hermance, 25 ans, tisserande, rue de Lhommet. Leman Lucie, 75 ans, journalière, hospice. Delrue Auguste, 64 ans, comptable, rue de Lille.

15 mars. — Catelain Eugène, 24 ans, trieur, rue du Moulin. Vanhecke Jeanne, 34 ans, ménagère, rue du Moulin-Brulé. Verschuere Ide, 46 ans, ménagère, au Fontenoy. Rousel Louis, 73 ans, journalier, hospice des Petites-Sœurs.

Il est décédé en outre 15 garçons et 21 filles au-dessous de 10 ans.

#### THÉÂTRE DE ROUBAIX

RUE NEUVE-DU FONTENOY  
DIMANCHE 14 MARS 1869

#### GRANDE

#### SOIRÉE HUMORISTIQUE

donnée par le professeur

## N. FAURE

de Montpellier

#### Physicien-préstdigitateur

des Cours du Nord et de l'Orient qui, pour toujours reconnaissant de l'accueil bienveillant et sympathique qu'il a reçu du public roubaixien, retardera son départ pour Paris et donnera une dernière représentation pour laquelle il a réservé les surprises les plus agréables et les expériences les plus extraordinaires de

Haute magie humoristique, physique, magnétisme, illusions) et Spiritisme de l'Armoire mystérieuse des Frères Davenport.

La première partie de cette brillante soirée comprendra un grand nombre des tours les plus attrayants indiqués par la science moderne depuis Conte et Bosco jusqu'à nos jours.

La deuxième partie se composera d'une grande

#### Tombola gratuite

de 40 jolis lots et surprises. Le lot principal sera une belle montre. Chaque personne recevra gratuitement deux numéros pour participer à ladite tombola. — Le troisième partie comprendra un grand nombre d'expérience de Haute magie, Physique, etc. et la séance de l'Armoire mystérieuse des Frères Davenport, les portes ouvertes et en pleine lumière.

A la fin M. FAURE fera

#### La décapitation d'un Homme vivant

d'après une méthode nouvelle; il fera au public l'explication de l'artifice.

#### PRIX DES PLACES :

Fauteuils et Loges de 1<sup>re</sup> galerie, 2 fr. 50 cent. Fauteuils d'orchestre, 2 fr. Stalles de 1<sup>re</sup> galerie, 2 fr. 1<sup>re</sup> galerie et Stalles de parquet, 1 fr. 50; Parquet 1 fr.; 2<sup>me</sup> galerie, 75 cent.; Amphithéâtre, 50 cent.

On pourra se procurer des billets à l'avance le jour de la représentation, de 10 heures du matin à 2 heures de relevé au théâtre et le soir à la caisse.

Bureaux à 7 h. — Rideau à 8 h. précises.